

Synthèse des préconisations d'Arrête Ton Char pour le renouveau de l'enseignement des LCA et la revalorisation de la filière littéraire.

(propositions détaillées dans notre dossier "Bilan et préconisations pour un renouveau de l'enseignement des Langues & Cultures de l'Antiquité")

I. Les LCA, discipline à part entière

- rétablissement de la dénomination "discipline" dans les textes officiels
- intégration pleine et entière
- financement propre et fléché des heures d'enseignement de LCA
- fin des horaires "plafonds"
- retour aux horaires en vigueur avant la réforme du collège (2h/3h/3h)
- possibilité de modulation des horaires de LCA sur le cycle 4
- fin du numerus clausus des élèves latinistes/hellénistes imposé par certains rectorats ou établissements
- possibilité pour les élèves des séries technologiques et professionnelles de suivre les enseignements de LCA et de les présenter au baccalauréat

II. Aux concours de recrutement

- obligation d'une solide formation au latin pour tous les candidats préparant un concours qui les destine à enseigner le français ou une langue romane
- formation approfondie des enseignants de lettres modernes aux littératures anciennes
- maintien des concours de l'agrégation de Lettres Classiques et de grammaire et de leurs postes
- garantie pour les enseignants de lettres modernes prenant en charge l'enseignement des LCA au collège d'une formation initiale et continue dans ce domaine
- création d'une "certification Langues Anciennes" pour les enseignants de lettres modernes déjà en poste volontaires pour assurer l'enseignement des LCA

III. Les programmes de l'enseignement des LCA

- participation des associations d'enseignants de LCA à la rédaction des programmes
- révision des attendus en ce qui concerne les acquisitions grammaticales
- révision du corpus de textes proposé
- liberté de recours aux textes simplifiés ou reconstruits et aux méthodes audio-orales
- ajout d'une liste prescriptive de textes variés, courts et accessibles aux élèves du cycle 4
- intégration dans les programmes d'un volet concernant l'histoire de la réception et de la perception de l'Antiquité dans la culture européenne et dans la culture populaire

IV. Dans les établissements scolaires

- promotion de l'enseignement des LCA dans les REP, incluant le primaire, et les établissements ruraux isolés et soutien des initiatives des collègues qui y enseignent
- diffusion auprès de tous les chefs d'établissements du secondaire d'un vademecum pour la mise en place et la gestion des sections de langues anciennes
- la constitution dans chaque BCD et CDI d'une collection d'ouvrages consacrés à l'Antiquité gréco-romaine et égyptienne la plus riche et variée possible.

1°) Au cycle 3

- amorce du travail sur l'étymologie et la formation du vocabulaire dès le CM2
- recours aux épisodes de la mythologie gréco-romaine dans le cadre de l'initiation au jeu dramatique prévue au niveau CM2
- généralisation de temps d'échanges et de rencontres CM2-6ème autour de la mythologie et de l'étymologie

- intégration au tronc commun du niveau 6ème et éventuellement 5ème, d'un "parcours de découverte des LCA" adossé au cours de français mais doté d'horaires spécifiques

2°) Au cycle 4

- choix de l'enseignement de LCA au collège dérogatoire pour l'affectation dans un établissement lorsque le collège de secteur ne le propose pas
- respect scrupuleux des horaires légaux accordés aux LCA dans tous les établissements
- vigilance accrue sur le placement des cours de LCA à des horaires dissuasifs
- garantie de la liberté de choix de l'enseignement de LCA latin en 5ème et grec ancien en 3ème par tous les élèves sans condition de niveau scolaire ou numerus clausus
- garantie de la possibilité de choix de l'étude des deux langues, latin et grec ancien, en troisième, ou possibilité de mise en place d'un dispositif ECLA
- garantie de la compatibilité du choix d'un enseignement de LCA avec celui d'une classe bilingue, d'une classe à horaires aménagés ou d'un autre dispositif

3°) Au Lycée

- renforcement de la liaison 3ème-2nde sous la forme de formations et rencontres communes
- choix de l'enseignement de LCA au lycée dérogatoire pour l'affectation dans un établissement lorsque le lycée de secteur ne le propose pas
- horaires distincts pour l'option facultative et l'enseignement d'exploration LCA
- passage des LCA au même rang d'option que les langues vivantes ou régionales
- possibilité de poursuite conjointe de l'étude d'une LV3 et d'au moins une Langue ancienne
- obligation pour chaque élève de filière littéraire de suivre l'enseignement d'au moins une langue ancienne évalué au baccalauréat
- ajout en filière L d'une heure de grammaire comparée, assurée par un professeur de Lettres Classiques, de Lettres Modernes ou de Langue Vivante
- maintien du choix de l'enseignement de LCA pour les filières S et ES
- maintien de la prise en compte des LCA pour l'examen du baccalauréat avec le même coefficient qu'aujourd'hui (3)
- meilleure information dans chaque lycée sur les orientations et filières professionnelles envisageables après un baccalauréat littéraire

4°) Dans le supérieur

- garantie des moyens humains et financiers pour assurer correctement une formation digne de ce nom en langue, littérature et civilisation des langues anciennes

a- pour la formation des étudiants de lettres

- présence garantie d'une formation en Lettres Classiques dans toutes les universités au moins jusqu'au concours
- possibilité pour les étudiants en Lettres Modernes de suivre le latin et/ou le grec ancien en option durant tout le cursus de Licence
- possibilité pour les étudiants en Lettres Modernes de continuer le latin comme option de spécialisation à partir de la L2

b- pour le Capes de Lettres tel qu'il est organisé actuellement

- dans l'attente de l'unification, maintien des postes réservés aux étudiants de Lettres Classiques avec classement et affectation spécifiques
- ajustements dans les épreuves écrites et orales du Capes (cf. document détaillé)

c- pour les autres étudiants

- mise en place dans chaque université de véritables cours de langues et cultures antiques adaptés aux cursus des étudiants en Histoire, Archéologie, Philosophie, Droit, Médecine, et Histoire des Arts.